

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2010)
Heft: 1883

Artikel: Election complémentaire au Conseil fédéral : le calme avant la tempête
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1009876>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Election complémentaire au Conseil fédéral: le calme avant la tempête

Jean-Daniel Delley • 25 septembre 2010 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/15402>

Quels sont les partis gouvernementaux, à quoi s'engagent-ils? L'ambiguïté demeure

Tous les scénarios échafaudés par les médias pour animer la mise en scène de l'élection complémentaire au Conseil fédéral, tous les bruits de couloirs et autres ragots complaisamment rapportés – un journaliste de la Radio romande furetant dans les couloirs du Palais fédéral ne fut-il pas surnommé «gorge profonde» par ses collègues – se sont révélés être du pur remplissage médiatique.

L'élection complémentaire s'est déroulée dans l'ordre et a manifesté une volonté de continuité de la part du Parlement. Une continuité d'autant plus justifiée que les principales candidatures étaient de qualité. Même la double présence bernoise au gouvernement et la nouvelle majorité féminine dans l'exécutif n'ont pas semblé faire problème. Pourtant le calme n'est qu'apparent.

L'équipe féminine pourrait bien s'amenuiser lors du renouvellement intégral du Conseil fédéral en décembre 2011, avec le départ de Micheline Calmy-Rey et l'éjection probable

d'Eveline Widmer-Schlumpf. Une probabilité qui a dû faciliter le choix «féministe» de certains députés mâles, peu portés sur le partage du pouvoir.

Les résultats du candidat de l'UDC sont plus inquiétants. Jean-François Rime s'est maintenu par deux fois jusqu'au dernier tour, grappillant 17 suffrages hors de sa fraction contre Simonetta Sommaruga et 29 contre l'élu radical. Le Fribourgeois en fut tout ébahie. La surprise passée, il est déjà annoncé³ comme le joker qui récupérera le deuxième siège des conservateurs nationalistes dans une année. En lui apportant leur soutien, ces parlementaires jouent le jeu d'une UDC qui n'a pas sa place au sein d'un gouvernement de concorde (DP 1807⁴).

L'expérience Blocher et celle tout aussi négative d'Ueli Maurer (DP 1873⁵), deux magistrats qui ont constamment privilégié les positions de leur parti au détriment de la collégialité, ne leur ont-elles donc rien appris? Sans parler des invectives incessantes de ce parti à l'encontre des pouvoirs institués et de la stigmatisation des étrangers qu'il pratique de manière systématique. L'UDC s'est une nouvelle fois référé aux règles de concorde pour

justifier sa prétention à occuper deux sièges gouvernementaux. Des règles qu'il croit à tort pouvoir réduire à une proportionnelle arithmétique. Et qu'il ne respecte même pas en s'attaquant par exemple au deuxième siège socialiste. Certains croient pouvoir convertir l'UDC à la concorde en cédant à ses prétentions gouvernementales (*Neue Zürcher Zeitung*, 23.9.2010). C'est mal connaître ce parti qui ne fonctionne qu'à l'opposition systématique et à la déconsidération de ses adversaires.

Ces travers ne guettent certes pas la gauche socialiste. Mais la tentation croissante de se profiler en force d'opposition en conjugaison avec l'UDC – actions de promotion de la paix à l'étranger, 11e révision de l'AVS, révision de la loi sur l'assurance-maladie au titre des soins intégrés notamment –, risque bien à terme d'entamer sa crédibilité de parti gouvernemental. Ce n'est pas jouer le jeu de la concorde que de refuser des compromis parce qu'ils ne correspondent pas en tous points à ses positions et de préférer le *statu quo* à des améliorations partielles en joignant ses voix à celles de son principal adversaire.